

**ARRETÉ : AM_026_2026****Tarifs boutique Musée du verre 2027**

Le Maire de la commune de Blangy sur Bresle,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités,

Vu l'arrêté en date du 8 septembre 1999 instituant une régie de recettes auprès du centre culturel municipal de Blangy sur Bresle.

Vu les arrêtés du 29 avril 2003, du 27 avril 2011, du 18 mars 2014, du 29 novembre 2019, du 13 mai 2022 et du 20 novembre 2025 modifiant la régie de recettes auprès du centre culturel municipal de Blangy sur Bresle.

Vu la délibération N°2026_019 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des produits communaux n'ayant pas un caractère fiscal,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation des tarifs de vente des produits au Musée du verre de Blangy sur Bresle.

DECIDE

Article 1 : A compter du 1er janvier 2027, les tarifs ci-joints en annexe, sont appliqués.

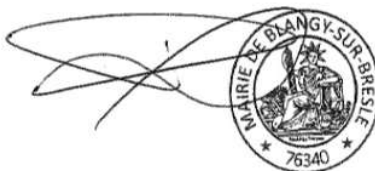
Article 2 : La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la commune.

Article 3 : Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la préfecture de Seine-Maritime. Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Blangy-sur-Bresle, 05/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Mme Valérie GARRAUD



Date de transmission de l'acte: 06/10/2026

Date de reception de l'AR: 06/10/2026

076-217601012-AM_026_2026-AR

AGEDI

Publié le : 06/10/2026 09:12 (Europe/Paris)

Collectivité : Blangy-sur-Bresle

https://www.intramuros.org/blangy-sur-bresle/documents_administratifs/81353